

SOUTIEN AUX LIBRAIRIES INDEPENDANTES INSTALLEES EN MIDI-PYRENEES

Le montant de la subvention à la structure est plafonné à **50 000 €** par an.

Pour toutes les **dépenses éligibles ce sont les frais H.T.** qui sont pris en compte.

Axes du contrat de filière	Actions	Dépenses éligibles	Plafonds et taux maximum des subventions	
AXE 1 - Prospective et formation : Actions d'accompagnement en conseils, expertises et formation.	1.1 Conseil et expertise → Contacter la chargée de mission Economie du livre	- prestations de conseils : diagnostics, études coordonnées et financées par le CRL <u>Priorité</u> : prestations de conseils dites structurantes (stratégie et plan de développement, marketing, commercialisation, organisation et gestion, ressources humaines, aménagement ou réaménagement de locaux, restructuration financière...) → <i>Les organismes bancaires ne sont pas admis comme consultants.</i>	Projet individuel	
			3 000 €	70 % (1 ^{re} rencontre préalable)
				50 % (autres cas)
			Projet collectif	
6 000 €	70 %			



Axes du contrat de filière	Actions	Dépenses éligibles	Plafonds et taux maximum des subventions	
	<p>1.2 Formation</p> <p>→ Constituer un dossier de demande d'aide</p>	<p>- faciliter l'accès gratuit à la formation de la Licence professionnelle « Librairie : enjeux et pratiques émergentes »</p> <p>- aide au tutorat : accueil de stagiaires de la Licence professionnelle « Librairie : enjeux et pratiques émergentes » de l'université Toulouse II Jean Jaurès (12 semaines)</p>	<p>Accès gratuit au titre de la formation continue grâce à un conventionnement entre le CRL et l'université II Toulouse Jean Jaurès pour les non ayants-droits.</p>	
<p>AXE 2 – Investissement : Projets touchant à l'informatisation, aux travaux, à la transmission et à l'accroissement des fonds.</p>	<p>2.1 Informatisation et nouveaux services numériques</p> <p>→ Constituer un dossier de demande d'aide</p>	<p>- acquisition de tous supports « hardware » et « software » (disques durs, serveurs, logiciels, licences, bases de données, matériel périphérique, etc.) ;</p> <p>- investissement lié au prestataire DILICOM (accès au FEL, et possibilité de passer les commandes en ligne) ;</p> <p>- services et outils numériques renforçant la qualité des prestations proposées (marchés publics et clientèle privée) ;</p> <p>- formation au logiciel choisi.</p>	<p>1 330 € par stagiaire</p>	<p>80 %</p> <p>10 000 €</p> <p>60 % du montant H.T. du coût des dépenses éligibles</p>

Axes du contrat de filière	Actions	Dépenses éligibles	Plafonds et taux maximum des subventions	
	<p>2.2 Travaux, acquisition de bail et transmission</p> <p>→ Constituer un dossier de demande d'aide</p>	<ul style="list-style-type: none"> - dépenses de déménagement ; - travaux d'amélioration intérieure et extérieure des locaux ; - extension ; - modernisation ; - réaménagement ; - achat du bail ainsi que toutes dépenses liées à une transmission-reprise. 	20 000 €	<p>60 %</p> <p>du montant H.T. du coût des dépenses éligibles</p>
	<p>2.3 Constitution et accroissement de fonds</p> <p>→ Constituer un dossier de demande d'aide</p>	<ul style="list-style-type: none"> - achat de livres neufs pour accroître le fonds (prix H.T.) ; - rachat de stocks de livres dans le cadre d'une reprise. 	5 000 €	<p>30 %</p> <p>pour les ouvrages courants</p> <p>60 %</p> <p>pour les ouvrages d'éditeurs indépendants de Midi-Pyrénées ou en langue occitane</p>

Axes du contrat de filière	Actions	Dépenses éligibles	Plafonds et taux maximum des subventions	
<p>AXE 3 - Promotion, expérimentations et actions collectives : Projets touchant à la promotion des librairies indépendantes.</p>	<p>3.1 Aide au programme d'animation → Constituer un dossier de demande d'aide</p>	<p>3.1.1 Aide au programme d'animation en librairie - rémunération auteurs, modérateurs, traducteurs, conférenciers, etc. ; - rémunération des artistes, conteurs, musiciens, etc. ; - frais de déplacement et d'hébergement ; → <i>Hors frais de restauration.</i> - frais d'assurance de clou à clou des expositions proposées en accompagnement d'une animation organisée au sein de la librairie ; → <i>Hors coût d'accrochage et de production de l'exposition.</i> - frais de projection et de diffusion de musique (SACEM, SACD...).</p>	<p>1 000 €</p>	<p>70 % (rémunération des intervenants) 40 % (sans rémunération des intervenants)</p>
			<p>→ <i>Le niveau de l'aide est déterminé sur la base d'un coût prévisionnel – le montant pouvant être révisé après obtention de justificatifs selon les dépenses effectivement engagées pas la structure.</i></p>	

Axes du contrat de filière	Actions	Dépenses éligibles	Plafonds et taux maximum des subventions									
		<p>3.1.2 Aide aux animations dans le cadre d'un partenariat avec le CRL → Dans le cadre d'un partenariat avec une ou plusieurs librairies et le CRL autour d'un évènement culturel, artistique ou littéraire favorisant l'inscription de cette action au sein d'un territoire et de ses acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - rémunération auteurs, modérateurs, traducteurs, conférenciers, etc. ; - rémunération des artistes, conteurs, musiciens, etc. ; - frais de déplacement et d'hébergement ; - frais d'assurance de clou à clou des expositions proposées en accompagnement d'une animation organisée au sein de la librairie. 	<p>70 % (s'il y a rémunération des intervenants)</p>									
	<p>3.2 Aides structurantes et professionnalisantes</p> <p>→ Constituer un dossier de demande d'aide</p>	<p>3.2.1 Expérimentations numériques</p> <ul style="list-style-type: none"> - création / refonte de sites ; - développement de la stratégie de promotion/marketing en ligne ; - visibilité et présence sur les plateformes de vente en ligne. 	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" data-bbox="1581 1062 2047 1102" style="text-align: center;">Projet individuel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1581 1102 1816 1246" style="text-align: center;">3 000 €</td> <td data-bbox="1816 1102 2047 1246" style="text-align: center;">50 % du montant H.T. des dépenses éligibles</td> </tr> <tr> <th colspan="2" data-bbox="1581 1246 2047 1286" style="text-align: center;">Projet collectif</th> </tr> <tr> <td data-bbox="1581 1286 1816 1391" style="text-align: center;">6 000 €</td> <td data-bbox="1816 1286 2047 1391" style="text-align: center;">70 % des dépenses éligibles</td> </tr> </tbody> </table>		Projet individuel		3 000 €	50 % du montant H.T. des dépenses éligibles	Projet collectif		6 000 €	70 % des dépenses éligibles
Projet individuel												
3 000 €	50 % du montant H.T. des dépenses éligibles											
Projet collectif												
6 000 €	70 % des dépenses éligibles											



Axes du contrat de filière	Actions	Dépenses éligibles	Plafonds et taux maximum des subventions	
		3.2.2 Aides à la mobilité - déplacement pour un seul représentant par librairie à des salons littéraires ou rencontres nationales de la librairie	Projet individuel	
			2 000 €	50 % du montant H.T. du coût des dépenses éligibles
			Projet collectif	
			6 000 €	75 % du montant H.T. du coût des dépenses éligibles
	3.3 Aides au marketing et aux outils de communication → Constituer un dossier de demande d'aide	- développement d'une stratégie de promotion/marketing ; - création, conception, fabrication de supports de communication (hors site internet) ; - présentation en vitrines.	2 000 €	50 % du montant H.T. du coût des dépenses éligibles

